

APGIS - Frais médicaux

Les salariés vont économiser **105 € de cotisations** sur la fin d'année (un peu plus de 52 € en nov. et 52 € en déc.) !



Les résultats de l'APGIS (notre mutuelle) sont en positif sur les années 2015 - 2016, et les prévisions de 2017 vont dans le même sens.

Cela fait donc plusieurs années que notre régime de prévoyance constitue des réserves financières qui devraient atteindre plus de 43 millions d'€ fin 2017 !

Cette « bonne » situation est due en partie à une baisse des dépenses médicales prévues par les salariés du groupe.

Pour la CFDT, notre *mutuelle* ne doit pas constituer un volume de réserve inutile avec les cotisations des salariés.

Par conséquent, suite à ce constat, la CFDT qui a signé l'accord de prévoyance groupe, a décidé avec les

autres membres de la commission et l'entreprise d'utiliser une partie de ces réserves pour permettre aux salariés de ne pas payer les cotisations du mois de **novembre** et de **décembre** 2017.

Cette mesure coûtera environ 21 millions d'€, ce qui laissera cependant à l'APGIS une réserve suffisante pour financer les évolutions futures de notre régime.

Cela se traduira sur le bulletin de salaire par un gain d'un peu plus d'une cinquantaine d'€ par mois, **soit 105 € au total sur novembre et de décembre uniquement** (pour les salariés au taux général*) ! Une bonne nouvelle pour la fin d'année. La CFDT signera donc l'avenant à l'accord de groupe avant la fin du mois de septembre.

Autre nouvelle positive, la cotisation 2018 baissera d'environ 2€ par mois.

Cette annonce est toutefois à relativiser, puisque afin de pouvoir compenser les nouvelles règles limitant la couverture des dépassements d'honoraires, **il est prévu de mettre en place « une surcomplémentaire »**. Ce régime aura pour vocation de compenser les couvertures impactées par les plafonnements (consultation généraliste, consultation spécialiste, actes techniques et radiologie, honoraires médicaux et chirurgicaux). **Il sera financé par une cotisation réglée par le salarié d'environ 4,9 € (à confirmer).** Toutefois, cette « surcomplémentaire » restera facultative. Nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons du projet finalisé par l'APGIS.



* LA CFDT avait demandé que les baisses soient aussi répercutées sur les anciens salariés cotisant. La réserve spécifique dédiée à leur frais de santé n'est cependant pas suffisante.